

L'AUTOBIOGRAPHIE AU SERVICE DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

CORRIGÉ



Définition : l'autobiographie est un genre littéraire qui a pour particularité, d'être rédigé à la première personne du singulier, par l'auteur, qui est aussi le narrateur et le personnage principal de l'ouvrage.

IL NE FAUT PAS CONFONDRE L'AUTOBIOGRAPHIE AVEC :

- **La biographie** qui est un ouvrage où l'auteur narre la vie d'une autre personne.
- **Le journal intime** qui est un écrit où l'auteur aborde ses sentiments, pensées et aventures intimes. Le journal est rédigé régulièrement et est daté.
- **Les mémoires** qui sont une œuvre où l'auteur fait le récit de sa vie pour témoigner d'un moment de l'histoire. Il s'agit d'un recueil de souvenirs qu'une personne (la plupart du temps connue), rédige à propos d'évènements historiques ou anecdotiques, publics ou privés, auxquels elle a participé ou dont elle a été le témoin.



LES PARTICULARITÉS DE L'AUTOBIOGRAPHIE :

- L'auteur d'une autobiographie utilise le « je » pour narrer sa propre histoire, et alterne les temps des verbes. Il faut distinguer le moment où l'auteur écrit, matérialisé par le présent de l'indicatif et le moment où il relate les faits passés, le plus souvent en utilisant un temps du passé ou le présent de narration.
- L'auteur fait un récit rétrospectif, c'est-à-dire qu'il reconstruit son passé à l'aide de souvenirs et parfois de documents. Les souvenirs de l'auteur ne sont pas toujours très précis, il peut donc s'éloigner un peu de la vérité.
- L'auteur ne raconte pas toute sa vie, il fait des choix sur les éléments qu'il juge important pour lui ou pour le lecteur.
- L'auteur d'une autobiographie s'engage auprès de ses lecteurs, à ne rien inventer, c'est ce que l'on appelle, le pacte autobiographique.

L'INTÉRÊT D'UNE AUTOBIOGRAPHIE :

L'auteur d'une autobiographie laisse une trace de son existence aux personnes qui ne l'auront pas connu. Les lecteurs peuvent tirer des enseignements des expériences vécues par l'auteur, et apprendre comment on vivait à l'époque de l'auteur. Dans le cadre des autobiographies écrites par des auteurs ayant été des témoins de la peine de mort, le lecteur peut apprendre comment la condamnation à mort a été vécue par l'intéressé et comment il a supporté son destin. Pour l'auteur, ce récit constitue une façon d'exorciser des faits traumatisants, et de reconstruire son individualité.

Ensemble
contre
la peine
de mort

ECPM
69, rue Michelet
93 100 Montreuil • France
Tél. : +33 1 57 63 03 57
Fax : +33 1 57 63 89 25
Email : ecpm@abolition.fr
www.abolition.fr

Action financée par la Région



CORRIGÉ

L'AUTOBIOGRAPHIE
AU SERVICE DE L'ABOLITION
DE LA PEINE DE MORT

PREMIER PAS VERS L'AUTOBIOGRAPHIE AU SERVICE DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

L'enjeu de cette étude va être de comprendre l'intérêt de la lecture d'une autobiographie rédigée par une personne ayant été condamnée à mort, à travers deux extraits de *Crime d'innocence*, rédigée par Antoinette Chahine, ancienne condamnée à mort libanaise, innocentée.



Antoinette Chahine, accusée d'avoir participé à un attentat au Liban en 1997 elle est condamnée à mort à l'âge de 22 ans. Après avoir été torturée et emprisonnée pendant 5 ans, elle a finalement été innocentée et libérée, le 24 juin 1999. Dans *Crime d'innocence*, elle revient sur cet événement marquant de sa vie.

- Antoinette Chahine, *Crime d'innocence*, éditions Dar An-Nahar, janvier 2007, p. 25, p. 68 à 70.

Extrait 1



[...] J'aurais aimé ne vous raconter que des histoires roses et ne vous léguer que des souvenirs heureux. Hélas, vous trouverez dans ces pages l'injustice, la cruauté et la misère des cellules étroites

que j'ai eues à connaître. Mais peut-être vous réjouirez-vous de mon innocence, de ma liberté, du climat de fraternité humaine qui a prévalu autour de moi et contribué à me sauver.

[...] Au-delà de mes épreuves, le pardon, sans effacer totalement l'amertume, a eu raison d'elle. »

Extrait 2

« [...] Je n'ai pas fermé l'œil cette nuit-là. Le lendemain, je recevais la visite de mon avocate et de mes parents. Ils se voulaient rassurants, mais n'en menaient pas large. À partir de ce moment, nous avons vécu dans l'attente de la première audience qui n'avait jamais lieu à la date fixée. Mais le jour est enfin arrivé où je devais comparaître au Palais de justice de Baabda. Je savais que la presse serait au rendez-vous. J'ai demandé un pull à manches longues pour cacher les menottes. Mon frère Jacques m'a dit qu'au contraire, je devais les exhiber à la face du monde, comme le symbole de mon innocence bafouée. Je ne me souviens de rien de marquant pour cette première audience. Je n'ai plus vécu que dans l'attente des autres qui étaient souvent ajournées pour les raisons les plus futiles. D'une audience à l'autre je n'avais qu'une obsession : clamer mon innocence. J'appelais de mes

vœux le jour de la sentence, celui qui me permettrait enfin de sortir. Il est annoncé pour le 6 janvier 1997, jour de l'Épiphanie. Au Liban, un accusé n'a pas le droit d'assister au jugement. La sentence lui est communiquée par un proche. Moi, j'avais confiance en la justice. Elle déclarerait mon innocence, je le savais. La veille du jugement, j'avais déjà distribué le plus équitablement possible une grande partie de mes effets personnels. Mon beau-frère Jean avait une vanne orange. Il l'a faite nettoyer et fleurir pour venir m'accueillir à ma sortie de prison. Au lever du jour, je n'ai pas porté mon survêtement habituel. Je voulais être élégante. N'ayant pas de montre, je demandais l'heure avec impatience aux gardiennes. Tout à coup, à travers la lucarne, j'aperçois mon avocate qui arrive. Et tout à coup, je sens que quelque chose ne tourne pas rond. Quelque chose dans ses traits me dit qu'elle apporte une mauvaise nouvelle. Elle s'attarde chez la directrice. Au bout d'un quart d'heure, on m'envoie chercher. Je trouve Noha Saleh en train de déjeuner. Je demande : « Alors ? » elle me sourit : « Assieds-toi, on va te dire ». Elle me laisse entendre que le jugement a été ajourné. Les prisonnières m'ont prévenue : on ne nous dit jamais la vérité. Mes sœurs entrent. Elles sont en larmes. Personne n'a le courage de me dire ce qui s'est passé. Je demande à voir ma mère. Je sais qu'il y a eu le verdict. Je dis à Maman : « tu nous as appris à ne jamais mentir, alors dis-moi la vérité. ». Il y a dans son regard toute la détresse du monde. « Qu'est-ce que je ne ferais pas pour être enfermée avec toi... ». J'apprends que je suis condamnée à la peine capitale, atténuée en emprisonnement à perpétuité. « Atténuée ? » Je ne sais pas ce qui est le pire. Je n'ai pas le temps d'évaluer la question. »



CORRIGÉ

Exercices :

- 1) Après avoir lu le premier extrait proposé, peux-tu dire quel est le but qu'a poursuivi Antoinette Chahine en rédigeant son autobiographie. Justifie ta réponse par des citations du texte.

Antoinette Chahine a souhaité livrer aux lecteurs ses souvenirs liés à sa condamnation à mort et à son emprisonnement (« vous trouverez dans ces pages l'injustice, la cruauté et la misère des cellules étroites que j'ai eues à connaître »), tout en expliquant qu'elle a pu survivre grâce au soutien de ses proches (« climat de fraternité humaine qui a prévalu autour de moi et contribué à me sauver »), et en précisant qu'elle a finalement accordé son pardon, pour tout ce qui lui est arrivé (« Au-delà de mes épreuves, le pardon, sans effacer totalement l'amertume, a eu raison d'elle »).

- 2) Après avoir lu les deux extraits, précise quels sont les indices qui permettent de penser que « Crime d'innocence » est bien une œuvre autobiographique.

Le texte est rédigé à la première personne du singulier, laissant penser que l'auteur est aussi le narrateur et le protagoniste. De plus, étant donné que le livre est paru en 2007, et qu'il est précisé que l'audience, condamnant Antoinette, a eu lieu le 6 janvier 1997, il s'agit bien d'un récit rétrospectif.

- 3) Dans le deuxième extrait, souligne en bleu les mots issus du champ lexical de la justice.

- 4) Recherche, dans les deux extraits proposés, les différents temps utilisés, et donnes-en la valeur.

Premier extrait :

- _ Futur antérieur (« J'aurais aimé »), exprimant le regret d'Antoinette.
- _ Futur simple (« vous trouverez »), exprimant ce que les lecteurs trouveront dans le texte.
- _ Passé composé (« a eu »), exprimant une action révolue, et qui, soit appartient à un passé proche, soit continue d'avoir une conséquence sur le présent.

Deuxième extrait :

- _ Passé composé, idem que pour le premier extrait.
- _ Imparfait, exprimant une action passée qui a duré dans le temps.
- _ Présent de narration (« Je ne me souviens de rien de marquant »)
- _ Présent de vérité générale (« Au Liban, un accusé n'a pas le droit d'assister au jugement »)
- _ Conditionnel (« Je serai innocentée »), ayant la valeur du futur dans le passé, puisqu'Antoinette est sûre qu'elle va être innocentée.

- 5) Dans le deuxième extrait, tu remarques qu'Antoinette a inséré, entre guillemets, des propos qui lui ont été dit à ce moment là. À ton avis, quel est l'intérêt ?

L'intérêt d'avoir mis entre guillemets des propos qui lui ont été dit à ce moment là, est de rendre encore plus précis, le souvenir qu'elle raconte, comme si ce moment ne s'était passé que peu de temps avant la rédaction de son autobiographie.

- 6) Dans le second extrait, Antoinette ne raconte pas ce qu'il s'est passé pendant l'audience de jugement, peux-tu dire pourquoi.

Antoinette n'a pas pu assister à l'audience de jugement, car les accusés ne peuvent être présents pendant les audiences au Liban, et de plus, le fait qu'elle n'en parle pas montre qu'Antoinette a été plus choquée par l'attente de la sentence que par le jugement en lui-même.

- 7) Qu'as-tu pensé du rôle joué par les différents personnages décrits par Antoinette (Avocat, famille, directrice de la prison et codétenues).

Réponse laissée à l'appréciation de l'élève.

- 8) Le deuxième extrait se termine sur l'annonce pour Antoinette de sa condamnation à mort, commuée à la perpétuité, écris, en une vingtaine de lignes, la suite du texte où Antoinette livre ses sentiments sur sa condamnation, en te mettant à sa place.

Attention, pour ce sujet d'imagination, tu dois écrire comme si tu étais Antoinette. Par conséquent, tu dois utiliser la première personne du singulier, faire attention à la conjugaison des verbes et expliquer quels sentiments Antoinette a pu ressentir, à l'issue de sa condamnation à mort.

Suite du texte d'Antoinette Chahine, p. 70 à 71.



« Déjà je suis ailleurs, évanouie sous le choc. Je me réveille dans ma prison, toute trempée de l'eau qu'on a dû verser sur moi pour me réveiller. Je veux parler, mais aucun son ne traverse ma gorge. Je veux me lever, mes jambes ne répondent pas. Je me vois enfermée dans une double prison, l'une en moi, l'autre autour de moi. J'entends mes compagnes répéter le mot appel. Elles discutent de mon cas et affirment comme pour me rassurer elles-mêmes que rien

n'est définitif avant le recours en appel. La directrice me convoque. Elle cherche à me reconforter. Il faut me porter jusqu'à son bureau, me porter pour me ramener dans la pièce collective, me porter pour voir mes parents au parloir. Mon matelas ne sera plus enroulé. On me promet le meilleur avocat [...]. Mais je n'ai plus d'espoir. Je ne crois plus en la justice des hommes. J'ai l'impression d'être l'objet d'une haine et d'un acharnement dont les raisons me sont obscures. Je suis incapable de m'alimenter. »



POUR ALLER PLUS LOIN

L'AUTOBIOGRAPHIE AU SERVICE DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Voici deux extraits issus de deux autobiographies écrites par deux femmes qui ont été condamnées à mort, puis ensuite innocentées. Il va s'agir de comparer les deux récits, pour en dégager les similitudes et les différences.



Antoinette Chahine, accusée d'avoir participé à un attentat au Liban en 1997 elle est condamnée à mort à l'âge de 22 ans. Après avoir été torturée et emprisonnée pendant 5 ans, elle a finalement été innocentée et libérée, le 24 juin 1999. Dans « Crime d'innocence », elle revient sur cet événement marquant de sa vie.

- Antoinette Chahine, *Crime d'innocence*, édition Dar An-Nahar, janvier 2007, p. 40 à 42.



« La Mercédès me conduit au ministère de la Défense, à Yarzé, sur une colline qui surplombe Beyrouth. Dès l'entrée de l'impressionnante bâtisse, une sculpture d'Arman représente des chars superposés, dont les canons émergent d'une coulée de béton qui les fige en un bloc solidaire. Mes accompagnateurs doivent montrer patte blanche. Là, dans un bureau, on m'assoit sur une chaise. On me bande les yeux. Plusieurs personnes viennent m'interroger au sujet de Jean. Je ne songe plus qu'à l'heure du retour. J'ai tout dit, je n'ai rien à ajouter, je voudrais rentrer chez moi, pourvu qu'ils ne me retiennent pas trop longtemps, et ce cadeau pour la fête des mères que je n'ai pas encore trouvé... Je continue à répondre, impatiente et résignée. Par la suite, on me fait monter un étage, les yeux toujours bandés. On m'installe dans une chambre. On me permet enfin d'ouvrir les yeux. Dans un coin, un sommier. Dans l'autre, une table. Je ne me pose plus de questions. Un sentiment d'étrangeté m'envahit. Je suis comme en état d'hypnose, convaincue de vivre un cauchemar, quelque chose d'irréel. Un peu plus tard, on me bande les yeux à nouveau. Cette fois, je descends un escalier interminable. Quand on m'ouvre les yeux, je me trouve dans une pièce vide avec juste une couverture au sol. Pas de fenêtre. Les murs sont blancs. Un tube fluores-

cent diffuse une lumière froide qui tremblote au plafond. Tout ce blanc, un brouillard, une hallucination. Seuls les cris proches des prisonniers qu'on torture rappellent ici une sinistre réalité. La terreur m'envahit, avec toujours, ce sentiment que ça ne peut pas être vrai, cet engrenage de folie dans lequel je suis prise. Les pressions psychologiques s'accroissent. Je suis humiliée, traitée comme une criminelle. Je subis une séance de photos anthropométriques. Je croyais cela réservé aux assassins, dans les films. Dès qu'on me sort de la chambre, on me bande les yeux. Il faut toujours une escorte pour me conduire aux toilettes. Je suis dans le noir, j'ignore si quelqu'un me regarde. Je piétine des corps. J'ignore que ce sont des prisonniers jetés à même le sol. Il se trouvera un inspecteur zélé pour faire semblant de me couper les cheveux et m'en mettre une mèche dans la bouche en guise de preuve. On m'attrapait par les cheveux pour me cogner la tête contre un mur. Ma tête, une baudruche, un ballon, un objet creux qui rebondit au grès de mes tortionnaires. Le supplice du balanco, est ici la règle : les mains liées derrière le dos et les yeux bandés, on relève le corps entier par une corde pendue au plafond. Durant le supplice et en me faisant relever vers le haut, mes pieds cognèrent un tortionnaire ; je m'en excusai (maudite correction !). Pire que tout dans ce lieu sans lumière naturelle, où il était impossible de distinguer le jour de la nuit, ni la chaleur du froid, je perdais la notion du temps. »



Snejana Dimitrova, est une infirmière bulgare, partie travailler en Libye en 1999, dans un hôpital pédiatrique libyen. Elle sera accusée, comme quatre autres infirmières bulgares, d'avoir inoculé à des enfants malades, le virus du Sida. Après avoir été emprisonnée pendant neuf ans, torturée et condamnée à mort à trois reprises, elle sera finalement innocentée et libérée.

- Snejana Dimitrova, *Cauchemar*
Michel Lafon, 2007, p. 91 à 93.



[...] Faraj enfin m'appelle. On me pousse vers la porte. Là, deux hommes en civil me prennent les mains et les attachent derrière le dos. Ils s'emparent du sac en plastique où je place d'habitude des

provisions pour la nuit et ma bouteille d'eau minérale. Djourma Michouri se poste devant moi et, serrant le poing, me dit en russe :

— Tais-toi, ne dis rien, sinon tu seras battue.

On me mène dans le couloir. Mon esprit est en état de désarroi total. Je suis incapable de réfléchir. Je suis un bloc de peur. Je vois le désordre autour de moi : des papiers sont répandus dans les salles, des draps traînent, certains sont déchirés. On dirait qu'une bombe a explosé. Je réalise qu'on m'a attaché les mains avec des draps. On me met alors une large bande de papier collant sur la bouche, dont une partie me couvre le nez et me gêne pour respirer. J'entends :

— Don't worry, don't worry.

C'est la voix de Michari. Loin de me calmer, elle me panique encore plus. J'ai l'impression d'avoir un chien devant moi, toutes dents dehors, menaçant. Dans la semi-obscurité, ses yeux se détachent avec une précision étrange. Je réussis bientôt à marcher toute seule. Une voix m'incite à aller moins vite.

— Plus lent, plus lent...

L'un de mes deux accompagnateurs, un jeune homme, a l'air gêné. Il se tient un peu en retrait. Plus tard, il sera d'un grand secours.

L'ambiance n'est pas agressive. On me met un bandeau sur les yeux, et on me dirige dehors, vers un bus. Plongée dans le noir, je m'assieds dans le véhicule. Et j'entends des armes. Des hommes en armes ? Mais que m'arrive-t-il ? Je sens qu'il y a d'autres gens, en

nombre, dans ce bus. D'autres infirmières ? Je ne sais pas. J'entends une voix féminine qui parle en arabe. Puis une autre voix féminine s'élève. C'est une bulgare : — Qu'est-ce qui se passe ? Y a-t-il d'autres bulgares ? Une troisième voix :

— Oui ! Il y a des bulgares !

Je ne connais pas ces voix.

En revanche, je me souviendrai de la première, qui s'exprime en arabe : c'est celle de Mira, une de mes futures codétenues.

En arrivant, on me demande si je veux aller aux toilettes. Je me lève, muette, on me fait descendre du bus.

— Attention à la marche.

En descendant, j'entends une voix bulgare qui dit :

— Il y a une femme libyenne qui te surveille aux toilettes.

Cette simple remarque me fait rebrousser chemin. Je me réinstalle dans le bus. Et là, je perds toute notion du temps. Attendons-nous une heure, deux heures, dix heures ? Je n'en sais rien. Je suis dans un autre espace temps, dans une semi-inconscience. Le bus roule, je sens vaguement des lumières qui passent. Sommes-nous dans la ville encore ? Il y a des voitures. J'ai l'impression que nous faisons des cercles. D'autres personnes montent, à divers endroits. J'en déduis que nos geôliers veulent rassembler les bulgares. Parfois on entend : — Oskout, Oskout. (Tais-toi, tais-toi.)

De toute façon, je ne peux pas parler. La recommandation est vaine, en ce qui me concerne. J'ai mal aux bras, je sens des fourmis dans mes jambes, j'entends des cliquetis d'armes, je grogne. Quelqu'un me détache les mains et les rattache par devant, de façon plus lâche. Je dégage alors mon nez de la bande collante. Je me sens mieux. Personne n'intervient. Je pose ma tête sur le dossier du siège devant, et je sombre. Pourquoi moi ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Pourquoi moi ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Pourquoi... Je me laisse aller à un demi-sommeil. »

Exercices :

- 1) Dans le premier extrait, souligne en rouge les mots faisant référence aux sentiments d'Antoinette Chahine, face à son arrestation. Fais la même chose pour le second extrait. Que remarques-tu ?

Je remarque qu'Antoinette et Snejana, sont toutes deux terrorisées, au moment de leur arrestation. Elles ressentent la même chose.

- 2) Dans les deux extraits que tu as lu, peux-tu souligner en bleu les expressions liées aux tortures subies par Antoinette et Snejana. Que remarques-tu ?

Je remarque qu'on bande les yeux à Antoinette et Snejana, comme si ce moyen de torture était universel. Les deux femmes sont torturées dans deux pays différents, mais leurs récits sont similaires.

- 3) Dans l'extrait : « Ma tête, une baudruche, un ballon, un objet creux qui rebondit au grès de mes tortionnaires. Le supplice du balanco, est ici la règle : les mains liées derrière le dos et les yeux bandés, on relève le corps entier par une corde pendue au plafond. Durant le supplice et en me faisant relever vers le haut, mes pieds cognèrent un tortionnaire », peux-tu dire pourquoi Antoinette n'utilise plus la première personne du singulier mais seulement des parties de son corps, pour décrire ses sensations au moment de la torture qu'elle subit.

Dans ce passage, Antoinette est torturée et humiliée. Elle n'utilise plus la première personne du singulier pour décrire ses sensations, car la torture nie son individualité, elle n'est plus qu'un corps sans âme.

- 4) Dans les deux extraits, cherche les phrases utilisées par les deux femmes, pour décrire le fait qu'elles ont perdu la notion du temps.

Texte d'Antoinette, ligne 32-33 : « Pire que tout dans ce lieu sans lumière naturelle, où il était impossible de distinguer le jour de la nuit, ni la chaleur du froid, je perdais la notion du temps. »

Texte de Snejana, ligne 36 à 38 : « Je perds toute notion du temps. Attendons-nous une heure, deux heures, dix heures ? Je n'en sais rien. Je suis dans un autre espace temps, dans une semi-inconscience. »

- 5) Choisis l'extrait qui te semble le mieux décrire ce que l'on peut ressentir à l'issue d'une arrestation, alors qu'on est innocent. Justifie ta réponse.

Réponse laissée à l'appréciation de l'élève, mais elle doit être argumentée.

- 6) Après avoir lu les différents extraits proposés dans ce module, peux-tu dire quel est ton sentiment face à la peine de mort.

Réponse laissée à l'appréciation de l'élève, mais elle doit être argumentée.

- 7) À ton avis, de quelle manière l'autobiographie, écrite par une personne ayant été condamnée à mort, permet-elle au lecteur de prendre position sur la question de la peine de mort.

La lecture d'une autobiographie permet de faire connaissance avec l'auteur et de s'y identifier. L'auteur d'une autobiographie témoignant sur la peine de mort, ne cherche pas à convaincre le lecteur par des arguments, mais il le persuade en provoquant chez lui un sentiment de révolte. Ainsi, l'autobiographie d'une personne ayant été condamnée à mort, permet au lecteur d'être touché par son témoignage, ce qui va l'amener à réfléchir sur ce sujet. Ce récit pourra être considéré comme étant à la frontière de la littérature engagée.